

Fiche 1-1 : Proposer de nouvelles formations pour les métiers émergents des filières stratégiques en Bretagne et pour les nouvelles compétences en lien avec les transitions écologiques et énergétiques

Objectif et attendu du projet

Il s'agit de favoriser le développement de l'offre de formation bretonne en apprentissage.

- Pour des formations préparant à des métiers émergents relevant des filières que la Région Bretagne a qualifiées de stratégiques à savoir les métiers des secteurs de l'industrie, de la mer, du numérique et du sanitaire & social.
- Pour des formations préparant aux nouveaux métiers ou aux nouvelles compétences liés aux transitions écologiques et énergétiques, en lien avec les orientations prioritaires de la Région Bretagne telles que l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique, ...

Pour analyser la pertinence du projet, la Région s'appuiera notamment sur :

- La liste établie par France Compétences des métiers émergents ou en particulière évolution.
- L'avis sur la formation envisagée que le CFA aura pu recueillir auprès de son OPCO de référence
- La démonstration de l'innovation/nouveauté proposée dans la formation, avec des preuves concrètes de son originalité ou de la réponse aux transitions

Le projet du bénéficiaire pourra être accompagné sur sa phase d'ingénierie (études de besoin, conception des parcours de formation, création des contenus et outils pédagogiques, méthodes pédagogiques) en amont, ou pendant sa phase de déploiement pour aider à faire connaître la formation (dépenses d'information, communication).

L'accompagnement est possible sur les deux premières années d'exercice de la formation.

Le porteur pourra présenter un projet faisant appel à un prestataire expert externe.

Le financement de la Région a un caractère limité dans le temps. Au-delà de la phase d'amorçage et de mise en place de la formation, le porteur du projet devra donc présenter les moyens envisagés pour la pérenniser.

Participation financière de la Région

La participation régionale s'élève au maximum à 10 000€ sur la phase d'ingénierie de la formation (études, conception de la formation), et à 5 000 € maximum sur la phase de déploiement de la formation.

La demande de financement sur la 1ère année d'exercice pourra cumuler les deux phases, ingénierie et déploiement. Dans ce cas, une nouvelle demande sur l'exercice 2 ne sera pas possible.

Si la formation a déjà été mise en œuvre, un financement régional sur la 2ème année d'exercice est possible dans un objectif de consolidation et/ou ajustement, pour 5 000 € maximum.

Dossier technique de présentation

Le porteur du projet soumettra une note descriptive du projet comprenant, entre autres :

- L'étude préalable avec l'analyse du besoin en formation, l'impact à créer des emplois locaux, le caractère novateur, l'enjeu stratégique et/ou environnemental
- Les modalités de mise en œuvre de la formation (ressources internes et/ou prestataire externe), son planning prévisionnel, les moyens prévus, son budget et les effectifs prévisionnels
- Pour la phase d'ingénierie : le détail des coûts prévisionnels de cette ingénierie
- Pour la phase de déploiement : le détail des coûts relatifs aux démarches engagées pour faire connaître la formation, notamment auprès des réseaux professionnels et pour faciliter le recrutement des apprentis (opération de communication sur la formation)
- L'avis de l'opco sur la formation envisagée.